

## **Fiche protocole sanitaire salle municipale - COVID 19**

La capacité d'accueil est strictement limitée à 10 PERSONNES

Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée de l'occupation de la salle (masque apporté par chaque usager)

### **En arrivant dans la salle :**

- se frictionner les mains avec le gel hydro-alcoolique mis à disposition dans la salle ou se laver les mains dans les sanitaires
- mettre les gants mis à disposition dans la salle
- aérer la salle
- nettoyer les surfaces contact (surfaces, mobilier et matériel où les usagers posent leurs mains) avec les lingettes désinfectantes mises à disposition
- émarger la fiche entretien « Covid 19 » avec un stylo personnel
- jeter les gants dans une poubelle munie d'un sac plastique

### **Pendant l'occupation de la salle :**

- installer la salle de façon à permettre le respect des distances de sécurité entre les participants (1m minimum)
- proscrire la mise à disposition de collation
- proposer des bouteilles d'eau individuelles et non partagées
- éviter le partage de documents et stylos, privilégier la projection sur écran
- le cas échéant, désinfecter le matériel partagé

### **En quittant la salle :**

- se frictionner les mains avec le gel hydro-alcoolique ou se laver les mains dans les sanitaires
- mettre les gants
- nettoyer les surfaces contact (uniquement les surfaces, mobilier et matériel utilisés) avec les lingettes désinfectantes mises à disposition
- émarger la fiche entretien avec un stylo personnel
- jeter les gants dans une poubelle munie d'un sac plastique

### **Affiches apposées dans la salle :**

- *gestes barrière*
- *utilisation du gel hydro-alcoolique*
- *utilisation du masque*
- *utilisation des gants*